



L'UROC vous informe

2023 : hausse du surendettement, droit au compte, microcrédit

Des points de vigilance relevés par l'Observatoire de l'Inclusion Bancaire en 2023 :

Le surendettement connaît un regain, avec 121 617 dossiers déposés auprès des commissions de surendettement (+8% par rapport à 2022). Ce chiffre reste, néanmoins, en dessous des niveaux observés en 2019. Selon l'OIB, cette augmentation des dépôts de dossiers peut s'expliquer par le contexte économique difficile, la légère hausse du chômage et le niveau élevé d'inflation.

Le recours à la procédure de droit au compte continue de baisser pour la huitième année consécutive, avec 30 271 désignations d'établissements bancaires (-56% depuis 2015). Ce dispositif permet aux personnes dépourvues de compte de dépôt d'en ouvrir un auprès d'un établissement désigné par la Banque de France.

Malgré les modifications introduites par un décret du 11 mars 2022 pour simplifier la procédure de droit au compte, une enquête réalisée pour la Banque de France révèle que des difficultés persistent.

Environ une personne sur dix n'a pas pu ouvrir de compte dans l'établissement désigné en raison de la complexité des démarches ou de la difficulté à obtenir un rendez-vous avec la banque.

Autre évolution notable, le microcrédit a atteint un encours de 2,06 milliards d'euros (+5% par rapport à 2022). Cette solution de financement, destinée aux personnes aux revenus insuffisants pour contracter un prêt classique, a permis de financer 100 942 nouveaux projets personnels et professionnels.

UROC

Tél : 03 20 42 26 60

Mail : uroc-hautsdefrance@orange.fr